

Quelles missions pour les Conseils Nationaux Professionnels de Spécialité ?

Olivier Goëau-Brissonnière, Président de la FSM

Journée de Printemps de la FSM 2012

- Définies par l'Assemblée Générale de la FSM en avril 2010
- Enrichies au travers de la reconnaissance de la FSM en tant qu'organisme conventionné avec l'Etat :

« L'Etat reconnaît l'intérêt de disposer d'un interlocuteur fédérant l'ensemble des instances médicales à caractère professionnel quels que soient leur spécialité et leur mode d'exercice à même de contribuer par ses analyses, recommandation et expertises à la politique d'amélioration et de promotion de la qualité des pratiques professionnelles. »

- Un lien fort avec l'activité des différents comités mis en place par la FSM
- Evolutives

Missions des CNP : un reflet des principes fondateurs de la FSM

- Décloisonner en impliquant tous les acteurs concernés de la spécialité
 - Permettre les échanges et favoriser la convergence entre les différentes composantes de la spécialité
 - Jouer un rôle d'interface entre la spécialité et les pouvoirs publics et autres institutions intervenant dans le champ de la santé

Missions des Conseils Nationaux Professionnels

- Organiser l'expertise au sein de la spécialité
 - Constituer un vivier d'experts sur la base de règles communes définies au sein de la FSM et acceptées par les auteurs des saisines dont la FSM ou les CNP font l'objet.
 - Un vivier de rapporteurs mobilisables par la CSI pour l'évaluation des ODPC
 - Les experts proposés par les CNP devront avoir rempli la déclaration d'intérêts mise en ligne par la FSM

Missions des Conseils Nationaux Professionnels

- **Accompagner les parcours de DPC des médecins de la spécialité**
 - participation aux travaux du comité DPC de la FSM, dont le rôle est de:
 - contribuer à définir le périmètre opérationnel du DPC
 - établir des recommandations relatives aux parcours individuel
 - proposer des critères de définition des ODPC
 - proposer des référentiels pour l'évaluation et le contrôle des organismes
 - contribuer à l'élaboration des méthodes du DPC
 - accompagnement des professionnels
 - définition d'un portefeuille d'actions DPC et de programmes de référence

Missions des Conseils Nationaux Professionnels

➤ Elaborer des référentiels

- Référentiels professionnels: rôle d'appui de la FSM aux CNP de spécialité qui le souhaitent, ou pour favoriser l'émergence de référentiels pluridisciplinaires
- Avec la FSM, contribuer à la réflexion sur l'évolution des référentiels d'activités et de compétences des diplômes de spécialités

Missions des Conseils Nationaux Professionnels

- Elaborer des protocoles de coopération interprofessionnels et interspécialités
 - convention DGOS : la FSM doit porter avec les CNP concernés trois protocoles de coopération d'intérêt national
 - des protocoles clés, sur des thématiques sur lesquelles les CNP souhaitent avancer
 - une démarche concertée entre les CNP et les représentations nationales des autres professions

Missions des Conseils Nationaux Professionnels

➤ Contribuer au suivi des pratiques

- assurer une veille technologique et un suivi des pratiques.
 - objectif: promouvoir l'évaluation comparative de produits de santé, de dispositifs médicaux ou de stratégies thérapeutiques nécessitant une approche pluridisciplinaire
- aide financière possible de la FSM pour la mise en place de registres de pratiques